

## **CONDITIONS**

### **Vente de terrains rue d'Évain**

---

- Construction autorisée : unifamiliale
- Délai de construction : 18 mois à partir de la résolution du conseil
- Terrains desservis : aqueduc, égout
- Le prix de vente indiqué ne comprend pas la TPS et la TVQ
- Dépôt : 2000 \$

### **DÉLAI DE CONSTRUCTION OBLIGATOIRE À LA VENTE DES TERRAINS** (clause inscrite dans l'acte notarié) :

18 mois à partir de l'adoption de la résolution municipale autorisant la vente du terrain (adoption par le conseil municipal). La résidence ou l'immeuble sera réputé construit lorsque les fondations, la structure et la toiture seront érigées.

### **DÉLAI DE SIGNATURE DE L'ACTE NOTARIÉ (OBLIGATOIRE)**

4 mois à partir de l'adoption de la résolution municipale autorisant la vente du terrain (adoption par le conseil municipal).

**Aucune réservation ne sera acceptée par courriel ou par téléphone.**